

Prix Philippe Loquay 2025-2026

2e édition

-

Règlement du concours

Article 1 – Organisation

Le Club de la Presse de Bordeaux - Nouvelle-Aquitaine, association loi 1901 (SIRET : 322 162 132 00011) - siège social : 9 rue des Capérans BP46 33025 Bordeaux Cedex ;

la Mairie de Canéjan (SIRET : 213 300 908 00018) - siège social : Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 Canéjan Cedex ;

l'Université Bordeaux Montaigne (SIRET : 193 317 666 00017) - siège social : Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex ;

Sciences Po Bordeaux (SIRET : 193 301 926 00039) - siège social : 11 allée Ausone Domaine universitaire F-33607 Pessac Cedex ;

et **l'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine** (SIRET : 193 317 666 00017) - siège social : 1 rue Jacques ELLUL 33080 Bordeaux Cedex

organisent un concours journalistique intitulé « Prix Philippe Loquay ».

Ce Prix rend hommage à Philippe Loquay, une personnalité locale du monde de l'information et de la communication aux multiples engagements dans le milieu journalistique, universitaire et associatif, notamment dans le domaine social et environnemental. Ce Prix a pour mission d'encourager les étudiant·e·s inscrit·e·s dans un établissement d'études supérieures en région Nouvelle-Aquitaine, issu·e·s de toutes formations confondues, à investir le milieu du journalisme.

L'inscription à la première édition du concours est ouverte **à partir du jeudi 16 octobre 2025 minuit jusqu'au 16 février 2026 minuit**. L'envoi du reportage doit se faire au plus tard le **3 avril 2026 à 23h59**. La remise du Prix se déroulera en mai ou juin 2026.

Article 2 – Objet de l'appel à candidature

Le « Prix Philippe Loquay » récompensera un·e étudiant·e inscrit·e dans un établissement d'études supérieures de Nouvelle-Aquitaine, toutes formations confondues, sur un reportage journalistique (en langue française) qui peut se présenter sous le format écrit, audio ou vidéo. Le travail journalistique attendu devra aborder un sujet environnemental qui concerne tout ou une partie du territoire néo-aquitain et qui répond à un problème d'intérêt général. Ce sujet pourra être traité sous l'angle social et/ou scientifique et/ou économique et/ou écologique, en gardant un regard critique sur les solutions proposées quant à leur impact et leur potentiel d'essaiimage.

Article 3 – Critères d'éligibilité des participant·e·s

Le « Prix Philippe Loquay » s'adresse aux étudiant.e.s des établissements d'études supérieures de Nouvelle-Aquitaine, toutes formations confondues, sur présentation d'un justificatif de scolarité en cours de validité pour l'année scolaire concernée (2025-2026). Être étudiant·e en journalisme n'est donc pas un pré-requis dès lors que les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessous dans l'article 5 sont respectés. Les candidat·e·s peuvent uniquement présenter leur candidature à titre individuel et doivent être majeur·e·s.

Article 4 – Dotations

Le/la lauréat·e se verra attribuer :

- Un chèque de 500€ ;
- Un abonnement d'un an au kiosque media "Cafeyn" d'une valeur de 99 € ;
- Le reportage sera proposé par le Club de la Presse aux médias locaux pour une éventuelle publication, selon le support concerné (tv, radio, podcast, presse écrite, presse en ligne) ou sera publié sur le site du Club de la Presse.

Toutes les dotations non retirées ou n'ayant pu être adressées faute de réponse du/de la lauréat·e, seront considérées comme abandonnées par les lauréats dans un délai de deux mois suivant la date de sollicitation. Elles ne seront ni remises en jeu, ni ré-attribuées aux rangs inférieurs.

Article 5 – Critères à remplir pour le reportage présenté

Le reportage présenté par les candidat·e·s devra :

- être une création écrite ou parlée en français ;
- correspondre à l'approche dite de "journalisme de solutions" (**voir ressources en annexe**), à savoir traiter d'un problème économique, social ou écologique à l'échelle locale, qui concerne le territoire néo-aquitain
- Indiquer de façon précise les sources d'informations utilisées

Détails des consignes d'écriture selon le format média choisi :

- S'il s'agit d'un reportage en presse écrite ou en ligne, celui-ci devra faire entre 5 et 10 feuillets, soit 7 500 à 15 000 signes, espaces compris, illustrations non comprises. Le reportage devra être accompagné d'une photo réalisée par l'auteur·e pour illustrer l'article et le propos (format paysage : 1 500 x 750 pixels)
- S'il s'agit d'un reportage TV, radio ou podcast, la durée devra être de 5 à 10 minutes maximum

Tout reportage présenté devra respecter les règles relatives aux droits d'auteur, à l'éthique et à la déontologie journalistique (cf [Charte de référence de la profession Munich](#)). Une attention particulière sera également portée sur les conditions de réalisation du reportage, en cherchant à limiter au maximum l'empreinte carbone associée.

En outre, le/la candidat·e déclare sur l'honneur n'utiliser l'intelligence artificielle que pour effectuer des recherches utiles à l'œuvre de création personnelle. Le jury écartera toute réalisation ne répondant pas à cet engagement.

Article 6 – Étapes et modalités de dépôt des candidatures

- **Étape 1 - appel à candidatures** : Les candidat·e·s devront remplir un formulaire en ligne sur le site du Club (www.club-presse-bordeaux.fr/prixphilippeloquay) pour s'inscrire officiellement au concours **entre le 16 octobre 2025 et le 16 février 2026 (23h59)**.

Les pièces justificatives suivantes seront demandées dans le formulaire :

- une copie la pièce d'identité du/de la candidat·e ;
 - un justificatif de scolarité en cours de validité pour l'année scolaire 2025-2026.
- **Étape 2 : dépôt des candidatures** : Les candidat·e·s auront **jusqu'au 3 avril 2026 (23h59)** pour envoyer leur reportage au Club de la Presse de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine à l'adresse e-mail qui leur sera communiquée avec la confirmation de leur inscription.

Durant la période de candidature, l'équipe organisatrice pourra à tout moment solliciter les candidat·e·s pour leur demander des précisions sur leur projet.

Toute candidature incomplète entraînera l'annulation pure et simple de celle-ci.

Article 7 – Composition et décision du jury

Le jury est composé de 5 personnes, journalistes et universitaires de la région, membres de l'équipe organisatrice du concours, dont la liste est précisée dans l'article 1. Il sera présidé par un journaliste du Club de la Presse de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine. Le choix du jury respectera le présent règlement. Ce choix ne peut être contesté.

La désignation du/de la lauréat·e se déroulera de la façon suivante :

- Le Club de la Presse de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine établira une pré-sélection à partir des candidatures reçues. Seront uniquement retenues et présentées au jury, de façon anonyme, les candidatures en accord avec le présent règlement du concours ;
- Le jury se réunira courant avril pour choisir le/la lauréat·e du Prix. Leur décision sera souveraine et sans appel ;
- Les candidat·e·s seront informé·e·s de la décision du jury par e-mail, **au plus tard 10 jours avant l'événement** ;
- La remise du Prix se tiendra entre fin avril et fin juin 2026 en présence du/de la lauréat·e.

Article 8 – Communication, presse et diffusion de l'information

Le/la candidat·e autorise la publication et la diffusion, à titre gracieux et sans limite de durée, ni réserves,, de tout ou d'une partie du reportage envoyé, sur les supports du Club de la Presse de Bordeaux - Nouvelle-Aquitaine et des médias partenaires du concours. Le/la candidat·e accepte également de céder son droit d'image aux organisateurs du Prix, dans le cadre strict de la promotion du concours. Les coordonnées des participant·e·s et du/de la gagnant·e seront traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 par les organisateurs. Les participant·e·s bénéficient d'un droit

d'accès et de rectification des données les concernant.

Article 9 – Responsabilités et litiges

La participation au Prix entraîne l'acceptation pleine des clauses du présent règlement. Le règlement est accessible sur le site internet du Club de la presse de Bordeaux-Nouvelle-Aquitaine : www.club-presse-bordeaux.fr/prixphilippeloquay

L'organisateur se réserve également le droit de disqualifier tout·e participant·e qui altère le fonctionnement de l'appel à candidature et de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de cet appel à candidature.

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.